

## CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 27 novembre 2018

### Le Conseil Municipal décide :

- 1 - de voter une motion de soutien aux sapeurs-pompiers de France
  - de demander au Président de la République qu'à l'instar des dispositions prises pour les forces de sécurité intérieure (gendarmes et militaires) le 18 octobre 2017 à l'Élysée, il exprime la même position pour les sapeurs-pompiers de France.
  - de demander l'engagement du Ministre de l'intérieur contre la transposition en droit français de la directive sur le temps de travail (DETT) qui conduirait à plafonner de manière cumulée le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine, ces volontaires ne se reconnaissant pas comme des travailleurs et ne s'engageant pas pour une telle reconnaissance mais bien pour sauver des vies.
  
- 2 - d'approuver une dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés en application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015, pour les commerces de détails,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à établir ledit calendrier par voie d'arrêté et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
  
- 3 - de prendre acte des informations contenues dans le rapport d'activité 2017 de la SEM Hérault Aménagement.
  
- 4 - d'approuver la prise en charge par la Commune des frais liés à la participation du Maire au Conseil d'Administration de l'ANETT d'octobre 2018.
  
- 5 - d'approuver la prise en charge par la Commune des frais liés à la participation du Maire aux Journées Nationales d'Études de l'ANEL d'octobre 2018.
  
- 6 - d'approuver la prise en charge par la Commune des frais liés à la participation de Monsieur Jean-Paul FRAPPA à la journée d'information organisée par Le Club des villes et territoires cyclables le 12 octobre 2018 à Bayonne.
- 7 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agglomération du Pays de l'Or fixant la part des recettes issues des « Forfaits de Post-Stationnement » à un montant de 0 €,



- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans la présente délibération.

**8** - d'autoriser la création au 01/01/2019, au tableau des effectifs au Budget Principal de la Ville, d'un poste de rédacteur à temps complet, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou contractuel relevant du cadre d'emplois des rédacteurs, catégorie B. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

**9** - d'autoriser la création au tableau des effectifs au Budget annexe du Port, d'un poste d'Edicateur des APS principal 2ème classe à temps complet, à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des Educateur des APS, catégorie B.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

**10** - d'approuver la convention avec le Département de l'Hérault engageant la Commune de La Grande Motte dans le Schéma Départemental des Ecoles de Musique (SDEM) et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**11** - d'approuver la signature de la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle située dans l'enceinte du Casino pour l'édition 2019 de 100% Jazz.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**12** - d'approuver la signature de la convention entre la Ville et la Régie des Ports concernant l'occupation temporaire de l'Espace Michèle Goalard pour la programmation culturelle.

**13** - de lancer une procédure simplifiée de délégation de service public et de procéder à une mise en concurrence en vue de déléguer le service de la fourrière automobile municipale sur le territoire communal pour une durée de 3 ans à compter du 9 Juillet 2019 ;

- de fixer le tarif net minima de la redevance annuelle correspondant à l'occupation du terrain communal à 3 000 euros ;

- de donner compétence à la commission de délégation de service public pour désigner le candidat. Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer, à l'issue de la procédure, sur ce choix ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**14** - de prendre acte des informations contenues dans les rapports d'activités fournis par les délégataires des lots de plage concédés portant sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exploitation des activités de plage, au titre de l'exercice 2017.

**15** - d'approuver la résiliation, au 31 décembre 2018, de la convention d'occupation temporaire du domaine public communal relative à l'exploitation du restaurant du Centre de Tennis conclue avec la SARL PIMENTA.

**16** - d'approuver le déclassement d'un terrain de 1622 m<sup>2</sup> appartenant au Domaine Public Communal, dans le quartier de la Petite Motte, avenue du Maréchal de Lattre

de Tassigny.

**17** - d'autoriser l'aliénation d'un terrain d'une superficie de 1622 m<sup>2</sup>, classé en zone 3N du Plan Local d'Urbanisme, situé avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, pour un montant de 16.220 € HT aux copropriétés de la résidence Marin'land, représenté par le Syndic Stéphane Thomas Immobilier (STI),

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**18** - d'approuver la signature de la convention de travaux portant sur les parcelles BE1 et BE6 dans lesquelles se trouvent les parkings appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**19** - d'approuver le rapport de la Commission d'évaluation et de transfert des charges de l'Agglomération du Pays de l'Or.

Le Maire,  
Président de L'Agglomération  
du Pays de l'Or,



Stéphane ROSSIGNOL

